



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SERVICE DES MARCHES

DECISION n° ASA/19/DG/CNPS DU 07 FEV 2019

portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 30/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 22 novembre 2018 relatif à la mise en œuvre d'un système d'auto-extinction incendie au Service de la Documentation et des Archives à Okolo, en procédure d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le traité instituant une Conférence Interafricaine de la Prévoyance sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n°95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU l'Ordonnance n°73/17 du 22 mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale, modifiée par la loi n°84/006 du 04 juillet 1984 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU la Résolution n°045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 30/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 22 novembre 2018 ;
- VU le procès-verbal des travaux de la CIPM de la CNPS en sa session du 03 janvier 2019.

DECIDE :

Article 1er.- L'entreprise **INVEST LOGISTIC Sarl** est déclarée adjudicataire du lot unique de l'Appel d'Offres ci-dessus visé suivant tableau ci-après :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Delai d'exécution
unique	INVEST LOGISTIC Sarl B.P 567 Douala Tel: 661 331 313	71 802 171	08 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliation :

- PCA/CNPS
- ARMP ;
- P/CIPM
- Affichage ;
- Archives.



Alain Olivier Mekuteu
Mvondo Akamé